

ᑲᑎᑲ' ᓂᓂᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

ᑲᑎᑯᑦ ᓂᓄᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

The Honorable John Roberts, P.C., M.P.
Minister of the Environment
Ottawa, Ontario

Dear Minister,

It is my pleasure to enclose the Annual Report of
the Kativik Environmental Advisory Committee for
the year ending March 31st, 1983.

Respectfully yours,

Augustin Lebeau, Chairman
Kativik Environmental Advisory Committee

ԵՐԵՎԱՆԻ ԱՐԽԻՎԱԿԱՆԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ԿԵՆՏՐՈՆ

ԵՐԵՎԱՆ

ՎԵՐՆԱԿԱՆԱԿԱՆ ԿԵՆՏՐՈՆ

1982 - 1983

ԵՐԵՎԱՆ

1983

ልጋራዎች

ሩሲያ ስርዓተ-ግብርና ስርዓተ-ግብር :

ግብርና ስርዓተ-ግብር ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር ስርዓተ-ግብር 1982-83 ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር - ስርዓተ-ግብር

ግብርና ስርዓተ-ግብር :

ግብርና ስርዓተ-ግብር 1 - ግብርና ስርዓተ-ግብር

2.3 L'absence de normes de sécurité de l'air -
hydrogène

C'est à la Commission de l'air que l'on a demandé de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales.

C'est à la Commission de l'air que l'on a demandé de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales (C.R.P. #82-
3).

3. L'absence de normes de l'air de la province de
Québec

En 1982, la Commission de l'air a demandé à la
Commission de l'air de la province de Québec de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales. La
Commission de l'air a demandé à la Commission de
l'air de la province de Québec de vérifier si les
normes de l'air de la province de Québec sont
conformes aux normes fédérales. La Commission de
l'air a demandé à la Commission de l'air de la
province de Québec de vérifier si les normes de
l'air de la province de Québec sont conformes
aux normes fédérales. La Commission de l'air a
demandé à la Commission de l'air de la province
de Québec de vérifier si les normes de l'air de
la province de Québec sont conformes aux
normes fédérales.

3.1 L'absence de normes de l'air de la province de
(Asbestos)

C'est à la Commission de l'air que l'on a demandé de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales.

La Commission de l'air a demandé à la Commission
de l'air de la province de Québec de vérifier si
les normes de l'air de la province de Québec
sont conformes aux normes fédérales.

C'est à la Commission de l'air que l'on a demandé de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales (C.R.P. #82-8,
82-9). C'est à la Commission de l'air que l'on a
demandé de vérifier si les normes de l'air de la
province de Québec sont conformes aux normes
fédérales (C.R.P. #82-3). C'est à la Commission
de l'air que l'on a demandé de vérifier si les
normes de l'air de la province de Québec sont
conformes aux normes fédérales. La Commission de
l'air a demandé à la Commission de l'air de la
province de Québec de vérifier si les normes de
l'air de la province de Québec sont conformes
aux normes fédérales. La Commission de l'air a
demandé à la Commission de l'air de la province
de Québec de vérifier si les normes de l'air de
la province de Québec sont conformes aux
normes fédérales.

3.2 L'absence de normes de l'air de la province de
Québec

C'est à la Commission de l'air que l'on a demandé de
vérifier si les normes de l'air de la province de
Québec sont conformes aux normes fédérales. La
Commission de l'air a demandé à la Commission de
l'air de la province de Québec de vérifier si les
normes de l'air de la province de Québec sont
conformes aux normes fédérales. La Commission de
l'air a demandé à la Commission de l'air de la
province de Québec de vérifier si les normes de
l'air de la province de Québec sont conformes
aux normes fédérales. La Commission de l'air a
demandé à la Commission de l'air de la province
de Québec de vérifier si les normes de l'air de
la province de Québec sont conformes aux
normes fédérales.



ᑲᑎᑲᑦ ᑭᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ
kativik environmental advisory committee
comité consultatif de l'environnement kativik



Credit: Louisa Guasalik

© Fédération des coopératives du nouveau-Québec

ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦ
rapport annuel pour l'année 1982 – 1983
annual report 1982 – 1983

ᑲᑎᑲᑦ ᓂᓇᑭᑦ ᐃᑭᑭᑦ ᓂᑎᑭᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

ᑲᑎᐃᑦ ᓂᓄᑦ ᐃᑦᓴᑦᓂᐅᓴᑦᓴᑦ ᑲᑎᓴᑦᓴᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

Monsieur Adrien Ouellette, M.A.N.
Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Québec
Québec, Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif de l'environnement Kativik pour l'année terminée le 31 mars 1983.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du comité,

Augustin Lebeau, président
Comité consultatif de l'environnement Kativik

ᑲᑎᑕᑦ ᓂᓄᑦᑕᑦ ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦᑕᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

Monsieur John Roberts
Ministre de l'Environnement
Ottawa, Ontario

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des
activités du Comité consultatif de l'environnement
Kativik pour l'année terminée le 31 mars 1983.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le président du comité,

Augustin Lebeau, président
Comité consultatif de l'environnement Kativik

ᑲᑎᐱᑦ ᓂᓄᑦ ᐱᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕ ᑲᑎᓕᓕᓕ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

1982 - 1983

Rapport annuel 9

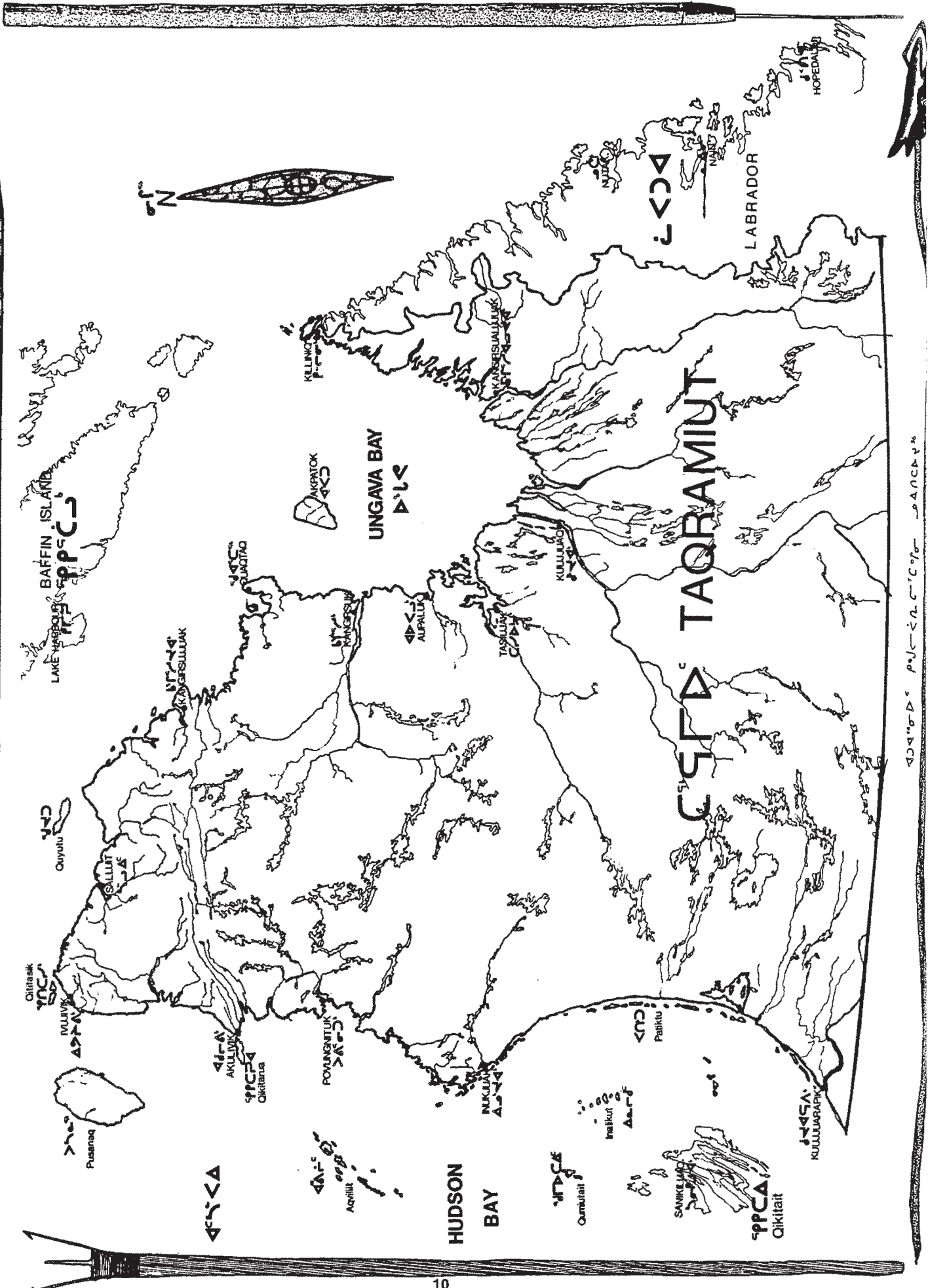
(verso)

ᐱᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕ 9

Annual Report 31

RAPPORT ANNUEL
DU
COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
POUR L'ANNÉE 1982 - 1983

KUUJJUAQ
SEPTEMBRE 1983



BAFFIN ISLAND
LAKE NARSARUAQ
QITAAQ
QULLUQ
QIVUUTU
KANGERSLUAK
KULUSUK
TASLUK
KULLUJAO
KULLUJARAPUK
SANKILAK
QIKITAIT

UNGAVA BAY
KANGARCTOK
KULUNUK
KANGERSLUAK
KULLUJAO
TASLUK
KULLUJAO

HUDSON BAY
QIKITAIT
SANKILAK
QIKITAIT
KULLUJARAPUK

TAQRAMIUT

LABRADOR
HOPEDAK



Handwritten text in Inuit syllabics, likely a title or description of the map.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel:

Message du président	13
Introduction	15
Mandat du Comité	15
Composition	15
Activités du Comité (1982-83)	16
Administration et régie interne	19
Secrétariat C.C.E.K. - dépenses	19
Annexe	21

Message du Président

Au cours de l'année 1982-83, nous espérons avoir réussi à étendre la portée de notre dialogue avec les municipalités situées au nord du 55e parallèle par divers moyens mis à notre disposition tels que la publication d'une brochure d'information, la participation de la population aux réunions et par la promotion d'échanges d'information entre intervenants en matière d'environnement.

A plusieurs reprises, le Comité a reçu des demandes d'assistance technique de la part des gouvernements locaux et régionaux en matière d'environnement. Cette année, une partie importante des activités du Comité fut consacrée à répondre aux besoins de ces gouvernements et des représentants de ces organismes ont eu l'occasion de participer activement aux réunions du Comité lorsque les sujets traités leur étaient d'un intérêt particulier.

Nous avons aussi tenté de promouvoir le libre échange d'information entre les divers intervenants en matière d'environnement nordique, notamment en ce qui concerne les divers programmes et politiques des gouvernements du Canada et du Québec.

Finalement, nous espérons que la publication de notre brochure d'information (en inuttitut, français et anglais) a permis de sensibiliser la population et ses intervenants à l'existence du régime de protection de l'environnement ainsi que de mieux faire connaître les différents organismes consultatifs et administratifs issus de ce régime.

Alors que s'achève mon mandat en tant que Président, j'aimerais remercier tous les membres du Comité pour leur support et leur désir de travailler ensemble à des buts communs orientés vers la sauvegarde de l'environnement du Québec nordique.

Augustin Lebeau, président
Comité consultatif de l'Environnement Kativik



Introduction

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est un organisme créé en vertu de la convention de la Baie James et du Nord Québécois. Il est régi par les articles 169 et suivants de la Loi de la qualité de l'environnement, L.R.Q., chapitre Q-2 et par la Loi sur le règlement et revendications des autochtones de la Baie James et du Nord Québécois (Elizabeth II, 25-26, Chap. 32).

En 1982-83, le Comité en était à sa troisième année d'existence et le présent rapport examine brièvement le mandat et la composition du Comité et en résume les diverses activités au cours de cette année.

Mandat du Comité

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des administrations locales et régionales en ce qui a trait à la formulation des lois et règlements concernant l'environnement et le milieu social au nord du 55e parallèle.

Le Comité, dont l'un des mandats est de surveiller l'application du régime de protection de l'environnement établi en vertu du chapitre 23 de la convention, peut faire des recommandations concernant la révision, la modification ou l'adoption de lois et de règlements concernant le régime de protection de l'environnement et du milieu social. Il fait aussi des recommandations concernant les mécanismes du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Enfin, le Comité consultatif peut être consulté par les gouvernements du Québec et du Canada sur les grandes questions portant sur l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social et celles du régime des terres.

Composition

Le Comité se compose de neuf membres nommés à part égale par Québec, le Canada et l'Administration régionale Kativik. Le président et le vice-président sont, chaque année, nommés à tour de rôle par Québec, le Canada et l'Administration régionale Kativik. En 1982-83, le président fut nommé par le Canada et le vice-président par le Québec.

M. Augustin Lebeau fut nommé au Comité par le Canada en remplacement de M. Normand Lafrenière. Il fut aussi nommé Président du Comité pour l'année 1982-83 et débuta son mandat à la 14e assemblée. Dr. Jacques Giguère fut nommé Vice-président par Québec à la 17e assemblée.

M. Marc Voinson, ancien Secrétaire du Comité, fut nommé membre par l'Administration régionale Kativik à la 14e assemblée.

A la fin de mars 1983, les membres du Comité étaient les suivants:

Président:	Augustin Lebeau, Canada
Vice-président:	Jacques Giguère, Québec
Autres:	Michael Barrett, Kativik
	André Dicaire, Québec
	Jean-Claude Dubé, Canada
	Camille Mageau, Canada
	Jean Piette, Québec
	Marc Voinson, Kativik
	Lizzie Epoo-York, Kativik



Activités du Comité en 1982-83

1. Surveillance du régime de protection de l'environnement au nord du 55e parallèle.

Dans le but d'informer les résidents du territoire, les initiateurs de projets ainsi que d'autres organismes sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au nord du 55e parallèle, le Comité a publié, en avril 1982, une brochure d'information intitulée "Le régime de protection de l'environnement et du milieu social au nord du 55e parallèle". Cette brochure, publiée en inuittitut, en français et en anglais, fut transmise aux municipalités au nord du 55e parallèle ainsi qu'aux différents ministères et autres organismes.

Au cours de l'année, le Comité fut tenu au courant des activités des autres comités créés en vertu des chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois au moyen de comptes rendus d'activités de ces comités communiqués au début de chaque réunion.

1.1 Complexe Grande Baleine

Le Comité a continué à suivre les développements du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du projet hydro-électrique Grande Baleine. Cependant, le Comité fut informé de la décision de la part de l'initiateur de reporter la construction du projet de plusieurs années, possiblement jusqu'à 1988.

1.2 Programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires au nord du 55e parallèle.

Le Comité fut saisi d'une proposition conjointe Québec-Canada concernant l'amélioration des infrastructures aéroportuaires au nord du 55e parallèle. Dans le but de faciliter l'échange d'information sur la procédure d'évaluation et d'examen sur l'environnement et le milieu social applicable à ce programme, le Comité invita des représentants de Transport Québec et Transport Canada à sa réunion du 27 juillet 1982 à Québec.

A cette réunion, le Comité obtint des informations générales relatives à ce projet et fournit aux représentants un bilan de la procédure d'évaluation et d'examen établie en vertu de la Convention et de la loi de la qualité de l'environnement.

1.3 Exploration pétrolière dans la Baie d'Hudson.

Le 1er avril 1982, le Comité s'est réuni avec des représentants de la Canadian Occidental Petroleum, l'Ontario Energy Corporation, SOQUIP, Canada Oil and Gas Lands Administration et de plusieurs chefs Inuit pour promouvoir l'échange d'information et de points de vue sur le programme d'exploration pétrolière dans la Baie d'Hudson. Les compagnies impliquées s'étaient entendues avec le gouvernement canadien pour entreprendre un programme d'exploration sismique d'une durée de cinq ans dans la Baie d'Hudson.

Même si le projet n'est pas légalement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen établie en vertu de la convention, la réunion a permis d'établir des communications entre les initiateurs et les Inuit du Québec en ce qui a trait aux impacts du programme sur l'environnement du Nouveau-Québec.

Aux assemblées ultérieures du Comité, les membres furent régulièrement informés des développements concernant ce programme d'exploration pétrolière et particulièrement en ce qui a trait aux aspects écologiques.



2. Etude et examen des lois et règlements concernant l'environnement.

2.1 Examen et révision des annexes "A" et "B" de la loi de la qualité de l'environnement

Le Comité a continué son examen des annexes "A" et "B" de la loi de la qualité de l'environnement afin de formuler des recommandations concernant l'opportunité de modifier les annexes. Entre autres, le Comité demanda et reçut les recommandations de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik concernant la modification de certaines composantes des annexes.

Suite à une demande du sous-ministre au Comité de lui soumettre ses recommandations découlant de l'examen des annexes, le Comité, par résolution adoptée à sa 17^e réunion (résolution no. 82-11), recommanda de n'apporter aucun changement aux annexes pour une période de deux ans. Cette résolution fut adoptée sur division.

2.2 Réglementation concernant la gestion des déchets solides au Nouveau-Québec

Le Comité compléta sa révision du projet de règlement modifiant la réglementation de la gestion des déchets solides au Nouveau-Québec. A sa 13^e assemblée, le Comité proposa (résolution no. 82-5) plusieurs changements au projet de règlement. Par la suite, le sous-ministre de l'Environnement du Québec soumit au Comité une contre-proposition concernant la section 100d du projet de règlement. Cette proposition fut approuvée par résolution (No. 82-10) à la 16^e assemblée du comité.

2.3 Règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine

Le Comité reçut du ministre de l'Environnement du Québec un avis d'adoption du "Règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine". Le Comité revisa le projet de règlement et recommanda certaines modifications qui pourraient s'appliquer au Nouveau-Québec (résolution no. 83-3).

3. Consultation et information sur les questions et politiques affectant l'environnement au Nouveau-Québec

Au cours de l'année, le Comité reçut, de la part de l'Administration régionale Kativik et de plusieurs municipalités, des demandes de conseils et d'assistance technique sur des sujets spécifiques à l'environnement du Nouveau-Québec. De plus, le Comité a servi, à plusieurs reprises, d'intermédiaire dans la promotion d'échanges d'information entre organismes en ce qui a trait à des sujets et politiques affectant l'environnement dans le Nord. Celui-ci s'est avéré particulièrement efficace dans la promotion d'échanges d'information entre l'Administration régionale Kativik et la Direction régionale du Nouveau-Québec.

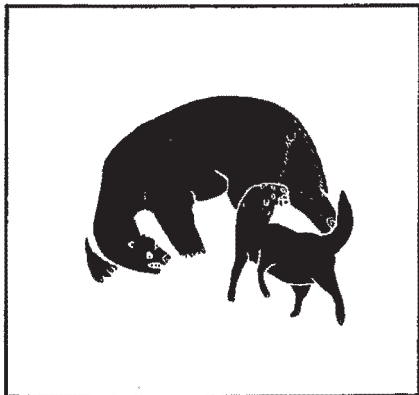
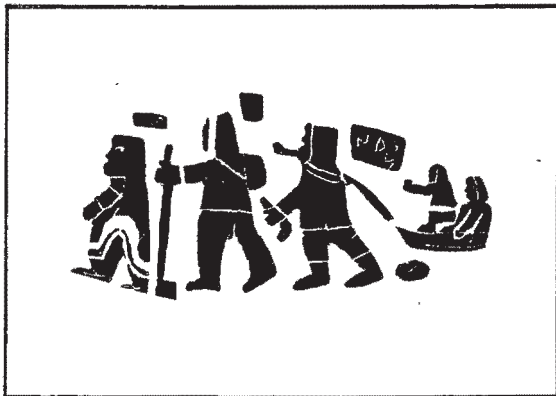
3.1 Pollution par l'amiante

Selon une lettre du maire de Salluit à l'Administration régionale Kativik, une importante quantité de poussière d'amiante provenant d'Asbestos Hill et de Deception Bay se répand sur une étendue de territoire utilisé par les Inuit dans leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. Cette lettre fut ensuite transmise au Comité qui chercha à obtenir de l'information sur la nature et l'ampleur des répercussions de plusieurs sources.

Comme première étape, le Comité émit des recommandations de nature générale aux ministères de l'Environnement du Québec et du Canada (résolutions nos. 82-8 et 82-9). Par la suite, le Comité invita un représentant du ministère de l'Environnement du Québec à sa 18^e réunion et obtint des informations précises sur la nature des répercussions écologiques des activités de la Société Asbestos à Asbestos Hill et Deception Bay. A cette même réunion, le Comité recommanda plusieurs mesures spécifiques qui permettraient de réduire les émissions provenant des activités à Asbestos Hill et Deception Bay (résolution no. 83-1).

3.2 Barils de bitume sur les bords de la rivière Koksoak à Kuujjuaq

La municipalité de Kuujjuaq a porté à l'attention du Comité les répercussions environnementales causées par la présence d'une grande quantité de vieux barils de bitume situés sur les bords de la rivière Koksoak à Kuujjuaq. Le 26 mai 1982, le Comité recommanda au ministère des Transports (Canada) et au ministère de l'Environnement (Canada) de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes écologiques créés par la présence de ces vieux barils. A la 15e réunion (27 juillet 1982), des représentants de Transport Canada ont informé le Comité des mesures envisagées pour résoudre ce problème. Le 22 février 1983, le Comité écrivit au Ministre des Transports (Canada) et lui indiqua son inquiétude de ce qu'aucune mesure concrète n'ait encore été prise pour résoudre ce problème.



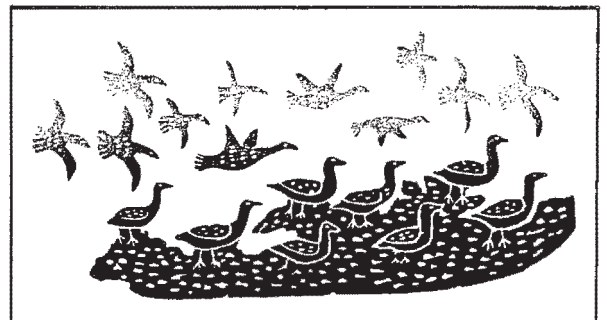
3.3 Programme de revégétation des municipalités au nord du 55e parallèle

Le 5 octobre 1982, les membres de l'Administration régionale Kativik ont informé le Comité de leur intention d'initier des études de faisabilité concernant la revégétation des municipalités situées au nord du 55e parallèle. De plus, ils ont demandé au Comité de l'assistance pour obtenir des informations sur des programmes ou études de revégétation qui ont été entrepris dans le Nord.

Par la suite, le Comité invita des spécialistes en revégétation du ministère des Affaires indiennes et du Nord et de la Société d'Énergie de la Baie James et obtint des informations pertinentes sur divers aspects de revégétation dans le Nord. A sa 18e réunion, le Comité suggéra que l'Administration régionale Kativik et les municipalités concernées examinent la faisabilité et l'opportunité d'initier un programme de revégétation avec la coopération de la SEBJ et d'autres organismes concernés (résolution no. 83-2).

3.4 Autres

Au cours de l'année, le Comité servit d'intermédiaire en ce qui concerne les échanges d'information en matière d'environnement dans le Nord. En particulier, la Direction régionale du Nouveau-Québec informa régulièrement le Comité de ses programmes et interventions dans le territoire (qualité de l'eau potable, Naturas, programmes de création d'emplois, programme de guerre aux déchets sauvages, Urgence Environnement, etc.).



Administration et régie interne

Assemblées

Le Comité s'est réuni six (6) fois entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983 aux endroits suivants:

- 13e assemblée: 1er avril 1982, Québec
- 14e assemblée: 25 et 26 mai 1982, Radisson
- 15e assemblée: 27 juillet 1982, Québec
- 16e assemblée: 4 et 5 octobre 1982, Kuujjuaq
- 17e assemblée: 7 décembre 1982, Hull
- 18e assemblée: 21 et 22 février 1983, Kuujjuaq

Les lieux des réunions reflètent bien la politique du Comité de tenir ses réunions alternativement dans le Nord et le Sud.



Secrétariat

Le siège social du Comité consultatif de l'environnement Kativik se trouve à Kuujjuaq. Un poste à temps partiel (7 jours ouvrables par mois) a été créé pour le Secrétaire qui travaille alors sous la direction et la supervision du Comité et de son Président.

Lors de la treizième assemblée (1er avril 1982), M. Hervé Chatagnier, sur avis de l'Administration régionale Kativik et l'approbation du Comité, fut nommé Secrétaire en remplacement de M. Marc Voinson.

Finances

A la neuvième assemblée, le Comité avait transmis aux ministres de l'Environnement du Québec et du Canada sa proposition budgétaire pour le fonctionnement du Secrétariat pour l'année 1982-83, d'un montant global de 55 757,00\$ (résolution no. 81-2). Le Comité obtint 40 000,00\$ et les dépenses encourues se distribuent comme suit:

Secrétariat: Comité consultatif de l'environnement Kativik

Total des dépenses pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

Revenu		40 000.00 \$
Dépenses		
Salaires	12 746.82 \$	
Contribution de l'employeur	962.90 \$	
Bénéfices marginaux	1 752.48 \$	
Frais de voyage	6 002.46 \$	
Frais de bureau	148.42 \$	
Publications	8 406.44 \$	
Frais administratifs	1 789.45 \$	
Location de salles de réunion	120.00 \$	
Logement	6 825.25 \$	
Autres	93.20 \$	
		38 847.42 \$
Surplus		1 152.58 \$

ANNEXE

1. Liste des résolutions adoptées par le Comité pour l'année 1982-83



ANNEXE 1: Liste des résolutions du Comité pour l'année 1982-83

Résolution 82 - 5

IL EST RESOLU UNANIMEMENT

de recommander au gouvernement du Québec la modification du règlement relatif à la gestion des déchets solides conformément à la proposition publiée dans la Gazette officielle du Québec le 18 novembre 1981 suite à une recommandation du Comité consultatif de l'environnement Kativik, sauf pour les modifications suivantes:

- 1° les normes particulières pour le milieu nordique ne devraient s'appliquer qu'au nord du 56e parallèle;
- 2° l'article 100d, proposé, devrait être biffé.

Résolution 82 - 6

- ATTENDU QUE la présence de vieux barils de bitume, à proximité de la rivière Koksoak, à Kuujjuaq constitue une source inacceptable de pollution de l'environnement;
- ATTENDU QUE la présence de ces vieux barils relève de Transport Canada;
- ATTENDU QU' il est urgent de faire disparaître cette source de contamination et de profiter de l'été pour ce faire;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

de recommander au Gouvernement fédéral du Canada (Transport Canada et Environnement Canada) de prendre, dès cet été, les mesures requises pour régler le problème écologique que représente la présence continue de vieux barils de bitume à proximité de la rivière Koksoak, à Kuujjuaq.

Résolution 82 - 7

- ATTENDU QUE selon l'article 22 des règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik, le Comité doit proposer ses demandes budgétaires annuelles avant le 1er août de l'année précédente;
- IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Comité consultatif de l'environnement Kativik transmette les prévisions budgétaires ci-jointes aux ministres québécois et fédéral de l'environnement.

Résolution 82 - 8

- ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement Kativik a été saisi d'une lettre du maire de Salluit au président de l'Administration régionale Kativik concernant les activités de la Société Asbestos Ltée à Asbestos Hill et Deception Bay et des répercussions possibles de ces activités sur l'environnement à Salluit et ses environs;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement Kativik appuie l'intérêt manifesté par le maire de Salluit;
- ATTENDU QUE le Comité a été informé que le ministère de l'Environnement du Québec avait entrepris de recueillir chaque année des échantillons d'amiante à Asbestos Hill et Deception Bay;

IL EST RÉSOLU

que le Comité consultatif de l'environnement Kativik recommande que le ministère de l'Environnement du Québec fournisse à la municipalité de Salluit toutes les données et informations pertinentes concernant la poussière d'amiante résultant des opérations à Asbestos Hill et Deception Bay;

de recommander que le ministère de l'Environnement du Québec détermine l'ampleur de la dispersion d'amiante à Salluit et ses environs;

que le Comité recommande que le ministère de l'Environnement étudie la possibilité d'établir et/ou de modifier les normes actuelles concernant la présence d'amiante dans l'atmosphère et dans l'eau.

Résolution 82-9

ATTENDU QUE

le Comité consultatif de l'environnement Kativik a pris connaissance d'une lettre du maire de Salluit à l'Administration régionale Kativik concernant les activités de la Société Asbestos Ltée à Asbestos Hill et Deception Bay et des répercussions possibles de ces activités sur l'environnement de Salluit et ses environs;

ATTENDU QUE

le Comité consultatif de l'Environnement Kativik appuie l'intérêt manifesté par le maire de Salluit;

IL EST RÉSOLU

de recommander qu'Environnement Canada fournisse une synthèse des études portant sur le problème de la pollution par l'amiante particulièrement en ce qui a trait à la région affectée par les opérations minières à Asbestos Hill et Deception Bay;

qu'Environnement Canada étudie la possibilité de fixer ou de modifier les normes actuelles concernant la présence d'amiante dans l'atmosphère ou dans l'eau.

Résolution 82-10

ATTENDU QUE

le Comité consultatif de l'environnement Kativik a transmis au sous-ministre de l'Environnement du Québec la résolution 82-5, laquelle recommandait certaines modifications au projet de règlement sur l'élimination des déchets solides au nord du 55e parallèle;

ATTENDU QUE

le sous-ministre de l'Environnement du Québec a approuvé ces recommandations dans sa lettre du 1er septembre 1982 au président du Comité consultatif de l'environnement Kativik, à l'exception du retrait de l'article 100d;

ATTENDU QUE

le sous-ministre a proposé que l'article 100d soit modifié comme suit:

"100d Aménagement: Avant de déposer les déchets solides dans un lieu d'élimination visé à l'article 100d, on doit enlever les matériaux meubles jusqu'à une profondeur d'un mètre ou jusqu'au pergisol et disposer sur le pourtour du terrain les matériaux de déblai qui seront requis ultérieurement pour recouvrir les résidus".

IL EST RÉSOLU

que le Comité consultatif de l'environnement Kativik recommande que l'article 100d soit rédigé tel que proposé par le sous-ministre de l'Environnement du Québec.

Résolution 82-11

- ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement Kativik a reçu une demande d'avis daté du 20 octobre 1982 du sous-ministre par intérim relative à des changements suggérés aux annexes A et B de la loi sur la qualité de l'environnement;
- ATTENDU QUE le Comité est d'accord avec les préoccupations sous-jacentes aux modifications proposées dans la proposition du 20 octobre 1982;
- ATTENDU QUE les représentants nommés par Kativik, après consultation de leurs principaux, ont exprimé l'avis qu'il est nécessaire d'acquérir une plus grande expérience de la procédure et de tenir des consultations supplémentaires avant de proposer des changements aux annexes A et B de la loi;
- ATTENDU QUE le Comité croit que des consultations préalables sont nécessaires à tout changement de la loi et de ses annexes;
- IL EST RESOLU que le Comité appuie les préoccupations sous-jacentes aux modifications proposées dans le document du 20 octobre 1982;
- toutefois de recommander qu'aucun changement ne soit apporté aux annexes A et B durant une période de deux ans;
- que durant cette période, Environnement Québec amorce un processus de consultation des intervenants impliqués par ces modifications.

Résolution 83-1

- ATTENDU QUE le Ministre québécois de l'Environnement a, dans sa missive du 5 janvier 1983, sollicité des recommandations spécifiques relativement au problème de pollution par l'amiante des régions d'Asbestos Hill et de Deception Bay;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement Kativik a pris connaissance de renseignements provenant de sources diverses relativement au problème de pollution par l'amiante qui sévit dans les régions sus-mentionnées;
- IL EST RÉSOLU,
PAR LA PRÉSENTE de recommander au ministre québécois de l'Environnement:
- 1 que son ministère entreprenne immédiatement un programme d'échantillonnage de la qualité de l'air ambiant de sorte à évaluer la présence en matières particulaires dans les régions sus-mentionnées en égard des normes de qualité de l'air ambiant qui sont présentement en vigueur au Québec.

- 2 que son ministère prenne toutes les mesures administratives et juridiques nécessaires pour faire respecter, d'une manière énergique, les normes d'émission d'amiante et de matières particulaires applicables aux opérations de la Société Asbestos dans les endroits sus-mentionnés, en égard notamment aux sources suivantes:
 - a) le tas de matériaux rejetés du concentrateur d'Asbestos Hill;
 - b) la réserve de minerai concentré de Deception Bay;
 - c) le chargement des navires de Deception Bay.

Résolution 83-2

- ATTENDU QUE les représentants de l'Administration régionale Kativik ont indiqué que les villages nordiques se montraient intéressés à reconstituer leur végétation;
- ATTENDU QUE la Société d'Énergie de la Baie James et le Ministère des Affaires indiennes et du Nord ont acquis une vaste expérience dans la reconstitution de la végétation au Nord et qu'ils pourraient être intéressés à prendre part à un tel programme dans les villages nordiques;
- IL EST RESOLU que le Comité suggère à l'Administration régionale Kativik et aux villages nordiques d'étudier s'il est possible et opportun d'élaborer un programme de reconstitution de la végétation, en collaboration avec la SEBJ et d'autres parties intéressées.

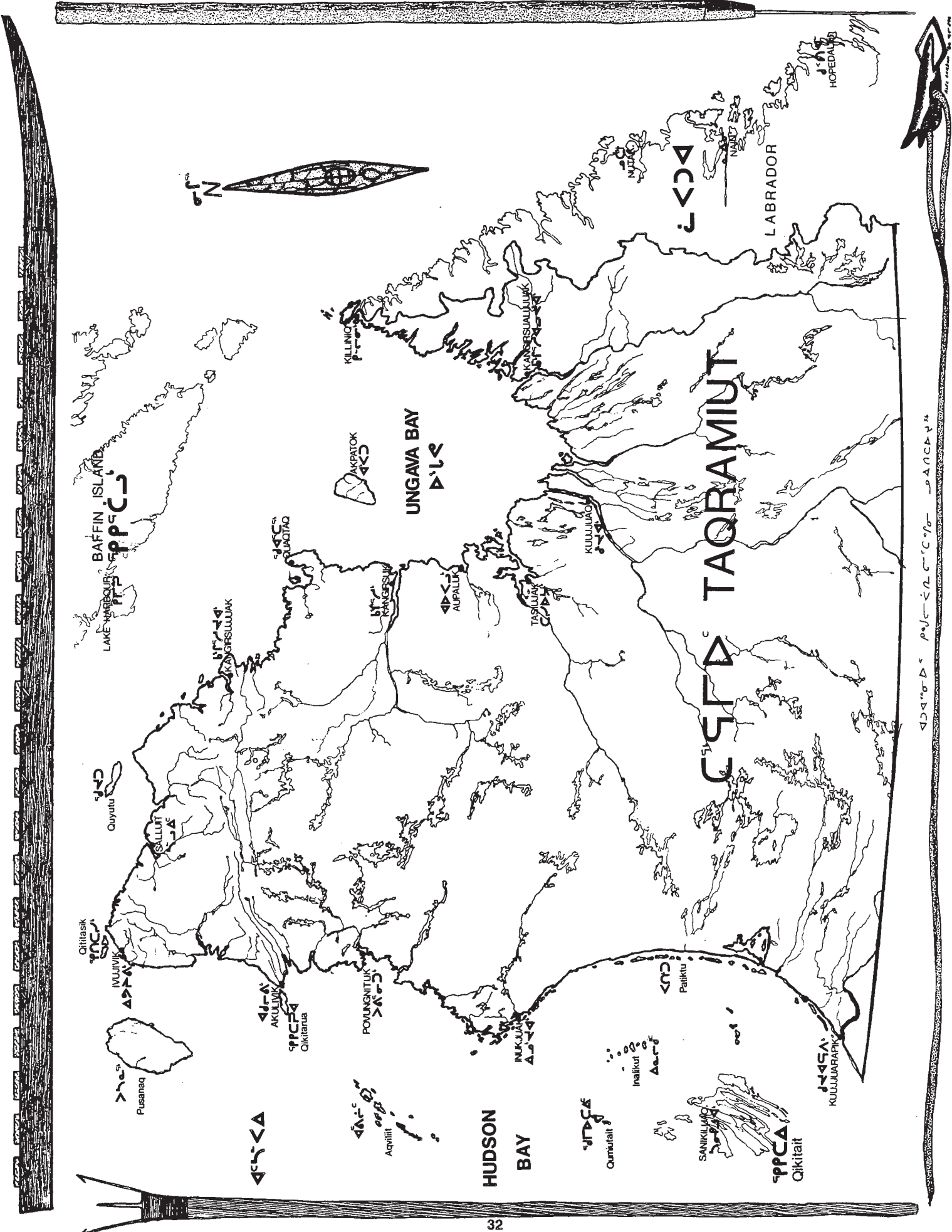
Résolution 83-3

- IL EST RESOLU de recommander au ministre de l'Environnement du Québec:
- 1 que son ministère, par le biais de son laboratoire, continue le paiement des analyses périodiques de l'eau potable dans les communautés autochtones de notre territoire, soit le Nouveau-Québec;
 - 2 d'amender l'article 9 (section III) du projet de règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine, de façon à ce que la période requise pour faire bouillir l'eau de consommation qui est contaminée soit réduite de vingt à cinq minutes.

ANNUAL REPORT
KATIVIK
ENVIRONMENTAL ADVISORY
COMMITTEE
1982 - 1983

ANNUAL REPORT
KATIVIK
ENVIRONMENTAL ADVISORY
COMMITTEE
1982 - 1983

KUJJUAQ
SEPTEMBER 1983



BAFFIN ISLAND
LAKE NEBOUR
QUITASIK
IVLUVIK
PUSANAG

QUYUTU

SALLUT

KANGISLUAK

AKULIVIK
QIKITARUA

POVUNGNIUK

AKPATOK

ALPALLUK

TASLUAK

QUMUTAIT

INALIKUT

PAIKTU

SANIKILIAK

QIKITAIT

KUJUUARAPIK

HUDSON BAY

TAQRAMIUT

LABRADOR

HOPEDALUK



TABLE OF CONTENTS

Annual Report:

A message from the President	35
Introduction	37
Mandate of the Committee	37
Membership	37
Activities of the Committee for the year 1982 - 1983	38
Administration and Internal Management	41
K.E.A.C. Secretariat - Expenses	41
Appendix	43

A message from the Chairman

Throughout the year (1982-83), we hoped to have succeeded in furthering our dialogue and improving communications with the municipalities north of the 55th parallel. This was achieved through the use of various means available to the Committee, such as the publication of our information brochure, the participation of northern residents at meetings, and the promotion of the exchange of information between various organizations concerning environmental affairs.

On several occasions, local and regional governments in the North requested technical assistance from the Committee on specific matters related to the environment. This year, an important part of the activities of the Committee was oriented towards responding to these requests, and local and regional representatives had the opportunity to actively participate at Committee meetings when the topics dealt with were in their particular interest.

We have also attempted to promote the exchange of ideas and information between the various organizations on environmental matters, particularly with respect to the various programs and policies of the Canadian and Quebec governments as they affect the North.

Finally, it is hoped that the publication of our information brochure (in Inuttitut, French and English) has helped to expose the northern population and other bodies to the environmental protection regime as well as the various administrative and consultative bodies established under this regime.

As my mandate as Chairman comes to a close, I would like to thank the members of the Committee for the support they have shown and their willingness in working together towards a common goal oriented towards the preservation of the environment of Northern Quebec.

Augustin Lebeau, Chairman
Kativik Environmental Advisory Committee



Introduction

The Kativik Environment Advisory Committee (KEAC) is a body established under the James Bay and Northern Quebec Agreement. It is governed by the Environment Quality Act, R.S.Q., section 169 and by the Northern Quebec Native Claims Settlement Act (SC 1976-1979, ch. 32).

The year 1982-83 was the third year of operation of the Committee and this report briefly reviews the mandate and composition of the Committee and summarizes its various activities for the year (April 1, 1982 - March 31, 1983).

Mandate

The Kativik Environmental Advisory Committee is the official and preferential instrument for the Quebec and Canadian governments as well as local and regional governments with respect to the formulation of laws and regulations concerning the environment and the social milieu north of the 55th parallel.

The Committee, mandated to oversee the environmental regime established by the Environment Quality Act and Chapter 23 of the Agreement, can make recommendations concerning the review, modification or adoption of laws and regulations related to the environmental and social regime. It also makes recommendations with regard to the environmental and social impact assessment and review procedure.

Finally, the Advisory Committee may be consulted by the Quebec and Canadian governments on major issues related to the implementation of environmental and social protection and land use regimes.

Membership

The Advisory Committee is composed of nine members appointed in equal number by Québec, Canada and the Kativik Regional Government. The Chairman and the Vice-Chairman are appointed each year alternately by Quebec, Canada and Kativik Regional Government. For 1982-83 the Chairman was appointed by Canada and the Vice-Chairman by Québec.

Mr. Augustin Lebeau was appointed to the Committee by Canada replacing Mr. Normand Lafrenière. He was also appointed Chairman for 1982-83 and began his functions at the 14th sitting. Dr. Jacques Giguère was named as Vice-Chairman by Quebec and this appointment became effective at the 17th sitting.

Mr. Marc Voinson, former Secretary of the Committee was appointed by the Kativik Regional Government as a member at the 14th sitting.

At the end of March 1983, the members were the following:

Chairman:	Augustin Lebeau, Canada
Vice-Chairman:	Jacques Giguère, Quebec
Others:	Michael Barrett, Kativik
	André Dicaire, Quebec
	Jean-Claude Dubé, Canada
	Camille Mageau, Canada
	Jean Piette, Quebec
	Marc Voinson, Kativik
	Lizzie Epoo-York, Kativik



Activities of the Committee for the Year 1982-83

1. Overseeing the environmental regime North of the 55th parallel.

In an effort to inform residents of the territory, proponents of projects and other interested agencies on the environmental and social protection regime north of the 55th parallel, the Committee published, in April 1982, an information brochure entitled the "Environment and Social Protection Regime North of the 55th Parallel". The Brochure, published in Inuttitut, French and English was transmitted to all the municipalities north of the 55th parallel in addition to governmental departments and other agencies.

Throughout the year, the Committee was kept informed on the activities of other environmental committees established by Chapters 22 and 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement. Reports on the activities of these committees were presented at each meeting.

1.1 The Great Whale Hydro-Electric Complex

The Committee continued to monitor the environmental and social impact assessment and review procedure as applied to the proposed Great Whale hydro-electric Complex. The Committee was informed of the proponents' decision to delay the actual construction of the complex, possibly until 1988.

1.2 Program to upgrade landing strips north of the 55th parallel.

The Committee became aware of a Quebec-Canada joint project proposal to upgrade landing strips north of the 55th parallel.

In an effort to exchange information on the environmental and social impact and assessment review procedure as it should be applied to the proposed program, the Committee invited representatives from Transport Quebec and Transport Canada to its meeting of July 27, 1982 in Quebec.

At this sitting, the Committee was informed of the general aspects of this project and in turn informed the project representatives of the environmental impact review procedure established by the Agreement and the Environment Quality Act.

1.3 Oil and gas exploration in Hudson Bay

On April 1, 1982, the Committee met with representatives from Canadian Occidental Petroleum, the Ontario Energy Corporation, SOQUIP, the Canada Oil and Gas Lands Administration and various Inuit leaders in order to promote the exchange of information and views on the Hudson Bay Oil and Gas exploration program. The three companies involved had reached an agreement with the Canadian government to carry out a 5-year seismic exploration program in Hudson Bay.

Although the project is not legally subject to the environmental and social impact and assessment review procedure from Northern Quebec, the meeting permitted channels of communications to be opened between the proponents and concerned Quebec Inuit leaders, concerning the environmental impacts of the project in Northern Quebec.

At future meetings, members of the Committee were regularly informed of the developments related to this exploration program, particularly with respect to its environmental aspects.



2. Study and review of environmental acts and regulations.

2.1 Review of Schedules "A" and "B" of the Environment Quality Act

The Committee continued its review of schedules "A" and "B" of the Environment Quality Act in order to issue recommendations concerning amendments to these schedules. Among others, the Committee requested and received recommendations to modify certain components of the schedules from the Kativik Environmental Quality Commission.

Upon the request from the Deputy-Minister to submit the Committee's recommendations concerning the review of schedules "A" and "B" of the Environment Quality Act, the Committee, by resolution at its 17th sitting (no. 82-11) recommends that no changes be brought forth to the schedules for a period of two years. The resolution was adopted by division.

2.2 Regulation on the management of solid wastes in Northern Québec.

The Committee completed its review of the draft regulation amending the regulation concerning the management of solid wastes in Northern Québec. At its 13th sitting, the Committee recommended (resolution no. 82-5) several modifications to the draft regulation. The Deputy-Minister of the Ministère de l'Environnement du Québec later submitted to the Committee a counter proposal concerning the land management article (100d) of the regulation. This proposal was approved by resolution (resolution No. 82-10) at the Committee's sixteenth sitting.

2.3 Regulation respecting water for human consumption

The committee received from the Minister of the Environment of Quebec a notice of intent concerning the adoption of the "Regulation respecting water for human consumption." The Committee reviewed the proposed regulation and recommended certain modifications which could be applied to Northern Quebec (resolution no. 83-3).

3. Consultation and information on issues and policies affecting the environment of Northern Québec.

The Kativik Regional Government and several municipalities north of the 55th parallel requested technical assistance from the Committee concerning several specific issues affecting the environment of Northern Québec. In addition, the Committee served as a general forum for the exchange of information between government agencies on environmental affairs. This proved to be a particularly effective means of the exchange between the Kativik Regional Government and the Direction régionale du Nouveau-Québec.

3.1 Asbestos pollution

The mayor of Salluit addressed to the Kativik Regional Government his concern that a significant amount of asbestos dust originating from Asbestos Hill and Deception Bay has spread over a large area of land and water used by the Inuit for hunting, fishing and trapping. This concern was then forwarded to the Committee which obtained information on the nature and extent of the problem from various sources.

As a first step, the Committee issued several general recommendations to the Quebec and Canada Departments of the Environment (resolutions no. 82-8 and 82-9). The Committee then invited a representative from the Québec Department of the Environment at the 18th sitting in order to acquire precise information on the environmental impacts of the Asbestos Corporation activities in Asbestos Hill and Deception Bay. At this same sitting, the Committee recommended specific measures to reduce the emissions resulting from the processing facilities at Asbestos Hill and Deception Bay (resolution no. 83-1).



3.2 Asphalt barrels along the Koksoak River, Kuujjuaq

The environmental hazards caused by the presence of a large quantity of old asphalt barrels located along the Koksoak River in Kuujjuaq was brought to the attention of the Committee on behalf of the municipality of Kuujjuaq. On May 26, 1982, the Committee recommended to the Ministers of Transport Canada and Environment Canada that the necessary measures be taken to resolve the ecological problems caused by the continued presence of the old asphalt barrels. At the 15th sitting (July 27, 1982) representatives from Transport Canada informed the Committee of the steps proposed to resolve the problem. On February 22, 1983, the Committee expressed its concern to the Minister of Transport Canada that no concrete steps had been taken towards resolving this matter.

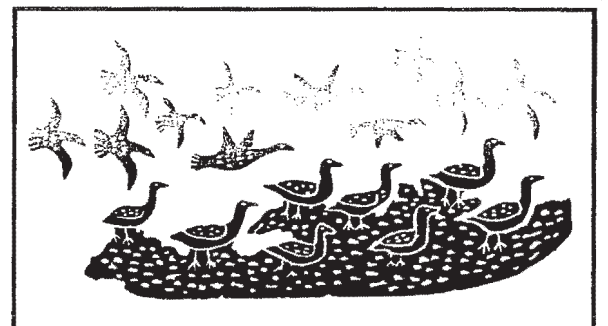
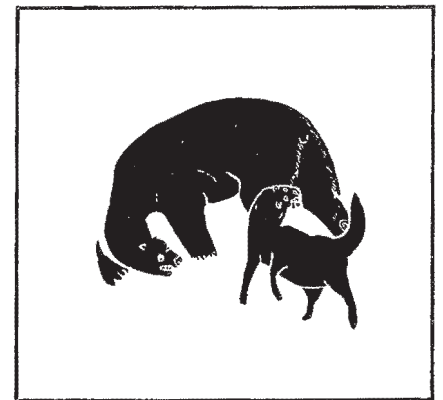
3.3 Revegetation project for the municipalities North of the 55th parallel.

On October 5, 1982, the Kativik Regional Government members informed the Committee of their desire to initiate feasibility studies for revegetating municipalities North of the 55th parallel and requested assistance from the Committee to obtain information on existing revegetation studies and cases in the North.

Subsequently, the Committee invited revegetation specialists from the Department of Indian and Northern Affairs and the Société d'Énergie de la Baie James and obtained relevant information on various aspects of revegetation in the North. At the 18th sitting, the Committee suggested that the Kativik Regional Government and the municipalities North of the 55th parallel examine the feasibility and advisability of preparing a revegetation program with the cooperation of the SEBJ and other interested parties (resolution no. 83-2).

3.4 Others

The Committee served as a forum for the general exchange of information on environmental affairs in the North. In particular, the Direction régionale du Nouveau-Québec regularly informed the Committee of its programs and interventions in the territory (water quality, Naturas, environment job creation programs, litter war program in the Schefferville region, Urgence Environnement, etc.).



Administration and Internal Management

Sittings

The Committee met six times between April 1, 1982 and March 31, 1983, at the following locations:

- 13th sitting: April 1, 1982 - Québec
- 14th sitting: May 25-26, 1982 - Radisson
- 15th sitting: July 27, 1982 - Québec
- 16th sitting: October 4-5, 1982 - Kuujjuaq
- 17th sitting: December 7, 1982 - Hull
- 18th sitting: February 21-22, 1983 - Kuujjuaq

The locations reflect the ongoing policy of the Committee to hold its sittings alternatively in the north and the south.



Secretariat

The head office of the Kativik Environmental Advisory Committee is located in Kuujjuaq. The Secretary, under the direction and supervision of the Committee and its Chairman, was allocated a part-time position contracted for 7 working days a month.

At the thirteenth sitting (April 1, 1982), Mr. Hervé Chatagnier, upon the advice of the Kativik Regional Government and the approval of the Committee, was appointed to replace Mr. Marc Voinson as Secretary.

Finance

At the ninth sitting, the Committee had transmitted its budget request for the Secretariat in the amount of \$55,757.00 to the Québec and Canada Ministers of the Environment (resolution No. 81-2) for the year 1982-83. The Committee was accorded the amount of \$40,000.00, and the expenses incurred by the Secretariat are broken down as follows:

KEAC Secretariat

Expenses for the period of April 1st, 1982 to March 31, 1983

Revenue	\$40,000.00	
Expenses		
Salaries	12 746.82 \$	
Emp. cont.	962.90 \$	
Fringe benefits	1 752.48 \$	
Travel and expenses	6 002.46 \$	
Office expenses	148.42 \$	
Publications	8 406.44 \$	
Adm. charges to KRG	1 789.45 \$	
Rental halls and meeting rooms	120.00 \$	
Housing charges	6 825.25 \$	
Others	93.20 \$	38 847.42 \$
	<hr/>	
SURPLUS		1 152.58 \$

APPENDIX

1. List of resolutions of the Committee for the year 1982-83



APPENDIX 1: List of Resolutions of the Committee for the Year 1982-83

Resolution 82 - 5

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED

to recommend to the Government of Quebec the modification to the regulation pertaining to the elimination of solid wastes with respect to the proposition published in the Gazette officielle du Québec, November 18, 1981, following a recommendation of the Kativik Environmental Advisory Committee except for the following modifications:

1° particular standards for the North should apply only North of the 56th parallel;

2° proposed article 100d should be repealed.

Resolution 82 - 6

WHEREAS the presence of old asphalt barrels along the Koksoak River in Kuujuaq constitutes an unacceptable source of pollution to the environment;

WHEREAS the presence of these barrels are the responsibility of Transport Canada;

WHEREAS it is urgent to dispose of this source of contamination and to make use of the summer period in order to do so;

IT IS HEREBY RESOLVED UNANIMOUSLY

to recommend to the federal government of Canada (Transport Canada and Environment Canada) to take the measures required, starting this summer, to resolve the ecological problems caused by the continued presence of old asphalt barrels along the Koksoak River in Kuujuaq.

Resolution 82 - 7

WHEREAS according to section 22 of the rules of internal management of the Kativik Environmental Advisory Committee, the Committee must propose its annual budgetary request before August 1st of the preceding year;

IT IS HEREBY UNANIMOUSLY RESOLVED

that the Kativik Environmental Advisory Committee send the attached budgetary request to the Quebec and Canada Ministers of the Environment.

Resolution 82 - 8

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee has been informed of a letter from the Mayor of Salluit, Quebec to the Kativik Regional Government concerning the operation of the Asbestos Corporation and its possible effect on the environment in and around Salluit;

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee endorses the concern expressed by the Mayor of Salluit;

WHEREAS

it was brought to the attention of the Committee that the Ministère de l'Environnement du Québec has undertaken yearly samplings of asbestos in Asbestos Hill and Deception Bay;

IT IS HEREBY RESOLVED:

that the Kativik Environmental Advisory Committee recommend that the Ministère de l'Environnement du Québec provide the municipality of Salluit with all relevant data and information concerning asbestos dust from the operations in Asbestos Hill and Deception Bay;

to recommend that the Ministère de l'Environnement du Québec determine the magnitude of asbestos dispersion in and around Salluit;

that the Committee recommend that the Ministère de l'Environnement du Québec examine the possibility of establishing and/or modifying existing standards concerning the presence of asbestos in air or water.

Resolution 82 - 9

WHEREAS

the Kativik Environmental Advisory Committee has been informed of a letter from the Mayor of Salluit, Quebec, to the Kativik Regional Government concerning the operation of the Asbestos Corporation and its possible effects on the environment in and around Salluit;

WHEREAS

the Kativik Environmental Advisory Committee appreciates the concern expressed by the Mayor of Salluit;

IT IS HEREBY RESOLVED:

that the Committee recommend that Environment Canada provide a synthesis of studies related to the problem concerning asbestos pollution, particularly with respect to the region affected by the operation in Deception Bay and Asbestos Hill;

that the Committee recommend that Environment Canada examine the possibility of establishing and/or modifying existing standards concerning the presence of asbestos in air or water.

Resolution 82 - 10

WHEREAS

the Kativik Environmental Advisory Committee has sent to the Deputy-Minister of the Environment of Quebec Resolution 82-5 which recommended certain modifications to the draft regulation on solid waste disposal North of the 55th parallel;

WHEREAS

the Deputy-Minister of the Environment has approved the recommendations of the Committee with the exception of the proposal to remove section 100d;

WHEREAS the Deputy-Minister proposes that section 100d read as follows:
"100d. Land management: Before solid wastes are disposed of in an elimination site referred to in section 100d, all loose material to a depth of one meter or to the permafrost level must be removed, and excavated material that will later be required to cover the residue must be placed around the areas".

IT IS HEREBY RESOLVED: that the Kativik Environmental Advisory Committee recommends that section 100d be read as proposed by the Deputy-Minister of Environment Quebec.

Resolution 82 - 11

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee has received a request for advice, dated October 20, 1982 from the Deputy-Minister ad hoc, concerning proposed modifications to Schedules "A" and "B" of the Environment Quality Act;

WHEREAS the Committee agrees with the underlying principles of the modifications proposed in the proposition of October 20, 1982;

WHEREAS the Kativik members, after consultation with their administrators, have expressed the opinion that more experience with the procedure should be acquired and supplemental consultations should be held before proposing changes to Schedules "A" and "B" of the Act;

WHEREAS the Committee thinks that consultations are necessary before any changes are made to the Act and its Schedules;

IT IS HEREBY RESOLVED: that the Committee supports the underlying pre-occupation of the modification proposed in the document of October 20, 1982;
to recommend, however, that no changes be brought forth to Schedules "A" and "B" for a period of two years;
that during this period, Environment Quebec initiate a consultation process with the organizations affected by these modifications.

Resolution 83 - 1

WHEREAS the Minister of Environment Quebec requested, in his letter of January 5, 1983, that the Kativik Environmental Advisory Committee submit specific recommendations concerning the asbestos pollution problem of the Asbestos Hill and Deception Bay areas;

WHEREAS the Committee has received information from various sources pertaining to the situation of asbestos pollution in the aforementioned areas;

IT IS HEREBY RESOLVED: that the Committee recommend to the Minister of Environment Quebec:

1° that a sampling program of the ambient air quality be undertaken immediately by the department so as to assess the presence of particulate matter in the above mentioned areas vis-a-vis the ambient air quality standards presently in force in Quebec;

2° that the Department of the Environment take all the necessary administrative and legal measures so as to strictly enforce the asbestos and particulate matter emission standards applicable to the Asbestos Corporation operations in the above mentioned locations, particularly as the following sources are concerned:

- a) tailings stock pile from the concentration at Asbestos Hill
- b) the storage bin at Deception Bay
- c) the ship loading facilities at Deception Bay

Resolution 83 - 2

WHEREAS representatives from Kativik Regional Government have indicated interest from northern communities in revegetation;

WHEREAS the Société d'Énergie de la Baie James and the Department of Indian Affairs have acquired vast experience in revegetation in the North and could be interested in taking part in the revegetation of the communities north of the 55th parallel;

IT IS RESOLVED that the Committee suggest to the Kativik Regional Government and the municipalities north of the 55th parallel that they examine the feasibility and advisability of preparing a revegetation program with the cooperation of the SEBJ and other interested parties.

Resolution 83 - 3

IT IS RESOLVED that the Committee recommend to the Minister of the Environment of Quebec:

- 1 that the Department of the Environment continue payment for the periodical testing of the drinking water supply in the native communities of Northern Quebec by making use of its own laboratory;
- 2 that Section 9 (paragraph III) of the draft regulation be amended so that the time required for boiling contaminated water be reduced from twenty minutes to five minutes.

ᑲᑎᑲ' ᓂᓄᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK
KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941



Credit: Louisa Guasalik

© Fédération des coopératives du nouveau-Québec